

## **Assemblée constitutive du syndicat d'agglomération**

### **Procès-verbal de la séance du 25 février 2010, à Develier**

L'assemblée réunit les conseils des 10 communes de l'agglomération. Elle est présidée par M. le Ministre M. Probst, conformément à l'article 135 b de la Loi sur les communes. 53 personnes sont présentes. Voir la liste de présences en annexe.

#### **1) Accueil**

M. le Ministre M. Probst salue Mme et MM. les maires et membres des conseils communaux, les intervenants et invités selon liste figurant sur l'invitation, ainsi que la presse.

Il rappelle notamment les objectifs du projet d'agglomération et l'intérêt du canton à ce sujet, ainsi que l'approbation par le Gouvernement du périmètre provisoire du syndicat d'agglomération, publié dans le journal officiel du 10 février 2010.

#### **2) Désignation du président de l'assemblée constitutive**

M. J.-L. Chételat, maire de Courtételle, au nom de la Direction politique de l'agglomération, propose de désigner M. P. Kohler, maire de Delémont, à la présidence de l'assemblée constitutive.

L'assemblée élit M. P. Kohler.

M. le Ministre M. Probst cède la présidence de la séance à M. P. Kohler.

M. P. Kohler remercie l'assemblée et l'ancien président M. J.-L. Chételat.

#### **3) Adoption du règlement de fonctionnement de l'assemblée constitutive**

M. H. Erard présente le projet de règlement envoyé avec l'invitation.

Il est approuvé.

#### **4) Présentation des objectifs de la Direction politique**

M. P. Kohler explique que les objectifs suivants ont été définis par la Direction politique :

- Créer le syndicat d'agglomération ;
- Réaliser les objets prévus dans le programme d'agglomération de 1<sup>ère</sup> génération (2007) ;
- Mettre en œuvre le programme d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération (2012).

L'enjeu de l'agglomération est de mettre en place un territoire de projet, de valoriser l'espace de vie pour élever le niveau de développement et de bien-être dans les domaines de l'économie, de l'environnement et du social. L'agglomération est une chance pour le canton.

La discussion n'est pas utilisée.

#### **5) Divers**

Aucun point n'est abordé.

L'assemblée constitutive est immédiatement suivie de l'assemblée plénière de l'agglomération.

Le secrétaire :



H. Erard

Annexes : liste de présence

## **Assemblée plénière de l'agglomération**

### **Procès-verbal de la séance du 25 février 2010, à Develier**

L'assemblée réunit les conseils des 10 communes de l'agglomération. Elle se déroule immédiatement à la suite de l'assemblée constitutive du syndicat d'agglomération. 53 personnes sont présentes. Voir la liste de présences en annexe.

#### **1) Ouverture de l'assemblée, par M. P. Kohler, Maire de Delémont, président de la Direction politique**

M. P. Kohler salue M. le Ministre M. Probst, MM. M. Ryser et H. Jaquier. Sont excusés M. le Ministre L. Schaffter, MM. D. Asséo, J.-P. Chollet.

#### **2) Procès-verbal de l'assemblée du 28 février 2009**

Le procès-verbal de l'assemblée du 28 février 2009 est accepté.

#### **3) Etat des lieux du projet d'agglomération, par M. D. Nusbaumer, chef du Service de l'aménagement du territoire et chef de projet**

M. D. Nusbaumer présente un exposé (voir le document annexé).

#### **4) Présentation des enjeux de la conception directrice, par Mme F. Collarin, présidente du comité opérationnel, et M. R. Broquet (RWB Jura SA)**

Mme F. Collarin présente un exposé (voir le document annexé). Elle remercie les membres du comité opérationnel.

#### **5) Présentation des objectifs et des démarches à entreprendre au titre du programme d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération, par M. F. Wenger (Urbaplan SA)**

M. F. Wenger présente un exposé (voir le document annexé). Il décrit un changement de perception des agglomérations par la population. Le territoire prend ainsi nettement plus d'importance ; c'est évident pour Delémont dans le réseau national. Il explique encore que la conception directrice s'adresse à la collectivité locale, alors que le programme d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération (PA2) s'adresse à la Confédération.

M. M. Voyame explique qu'il préfère le slogan « Vivre la ville à la campagne » à celui « Delémont agglomération 35'000 habitants en 2035 », qui semble moins adapté par sa forme et son contenu. M. F. Wenger répond que le 1<sup>er</sup> slogan doit être re-questionné, ni maintenu, ni repris. Le but est la visibilité d'ensemble.

#### **6) Comptes 2009, présentation par M. H. Erard, décision**

Les comptes bouclent avec un bénéfice de Fr. 7'851.- Le bilan présente une fortune de Fr. 77'658.-

L'assemblée accepte les comptes.

#### **7) Budget 2010, présentation par M. H. Erard, décision**

M. H. Erard présente le document qui a également pour but de se projeter vers les 3 prochaines années. Le budget 2010 présente un déficit de Fr. 92'700.- Examiné sur 3 ans, le financement des études pourra se faire sans augmentation des cotisations, à condition que la subvention cantonale annuelle de Fr. 50'000.- soit maintenue au-delà de 2010.

L'assemblée approuve le budget.

#### **8) Divers**

Le président remercie la commune de Develier qui offre l'apéritif à l'issue de l'assemblée.

La séance est levée. Elle est suivie de l'apéritif.

Le secrétaire :



H. Erard

Annexes : exposés et liste de présences

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE**

2, rue des Moulins  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 53 10  
f +41 32 420 53 11  
secr.sat@jura.ch

Delémont, le 17 février 2010/DN/vj

# Allocution

## Agglomération : Assemblée des partenaires du 25 février 2010

De 2002 à aujourd'hui, vos préoccupations étaient essentiellement orientées vers un projet d'agglomération dont les enjeux étaient d'obtenir un cofinancement important de la part de la Confédération pour réaliser des infrastructures de transport jugées plus ou moins nécessaires au bon développement de la région.

Aujourd'hui, si vous le voulez bien, nous vous proposons de donner de l'ambition au projet. Nous souhaitons en faire un projet de développement important, unique.

Vous êtes aujourd'hui en mesure d'orienter considérablement la destinée de cette région urbaine. Vous êtes qualifiés pour prendre des décisions quant à l'avenir de ce territoire. Nous vous invitons à sortir d'un certain fatalisme et à affirmer que rien n'est définitif, rien n'est figé et rien n'est impossible.

Tout est possible, si vous le voulez, si vous le voulez ensemble.

L'agglomération est comme un corps vivant, avec un cœur, des membres, des organes, des artères. Une agglomération ne peut raisonnablement fonctionner et se développer que si son corps est sain, que si toutes les parties interagissent, s'impliquent et se vivifient mutuellement. Chacune des parties, donc chaque commune, doit apporter sa part à la réalisation d'un projet urbain, novateur et ambitieux, à l'accomplissement d'une région dynamique et prospère où il fait bon vivre. Chaque commune doit apporter sa pierre à l'édifice que l'on souhaite bâtir ensemble, tant pour les communes individuellement que pour l'ensemble de l'agglomération ; et chaque commune doit en retirer les bienfaits.

Chaque mesure réalisée, indépendamment du lieu dans lequel elle se situe, chaque infrastructure mise en place, chaque service à la population développé, chaque équipement socioculturel créé sont des bénéfices pour l'ensemble et même au-delà, pour la communauté jurassienne dans sa globalité.

Pour y parvenir, il nous appartient, il vous appartient d'investir pour l'avenir. Les études que nous allons engager permettront de clarifier nos objectifs, d'assurer le développement durable du territoire et sa transcription dans des projets collectifs, voire privés, ainsi que d'assurer le financement des infrastructures indispensables pour améliorer notre cadre de vie.

Dominique Nusbaumer  
Chef de service

# **AGGLOMERATION DE DELEMONT ASSEMBLEE PLENIERE**

Jeudi 25 février 2010

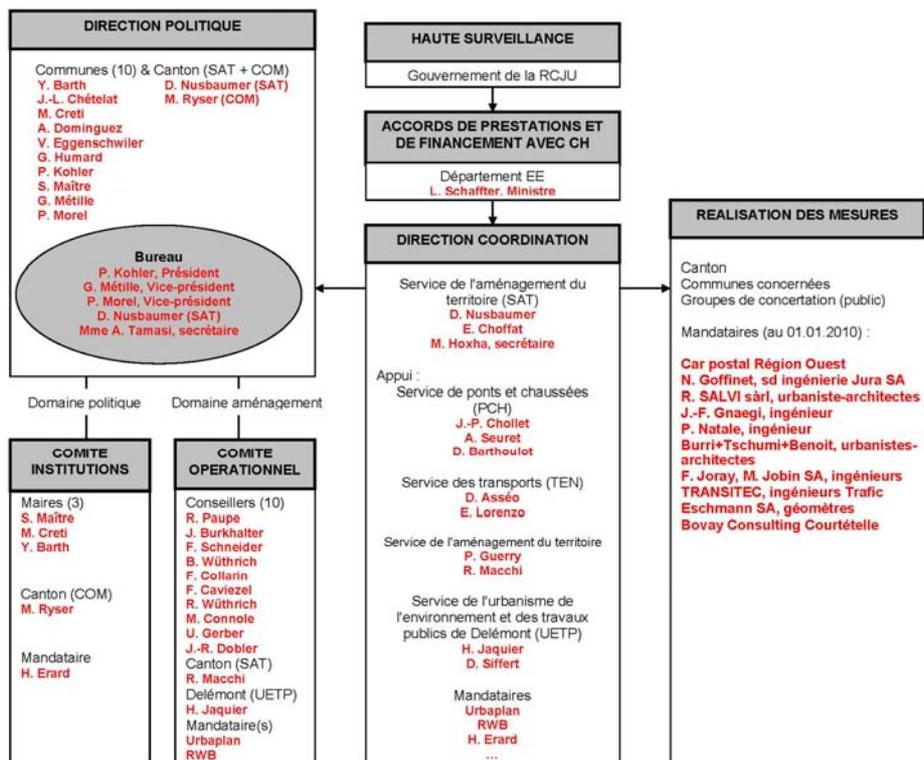
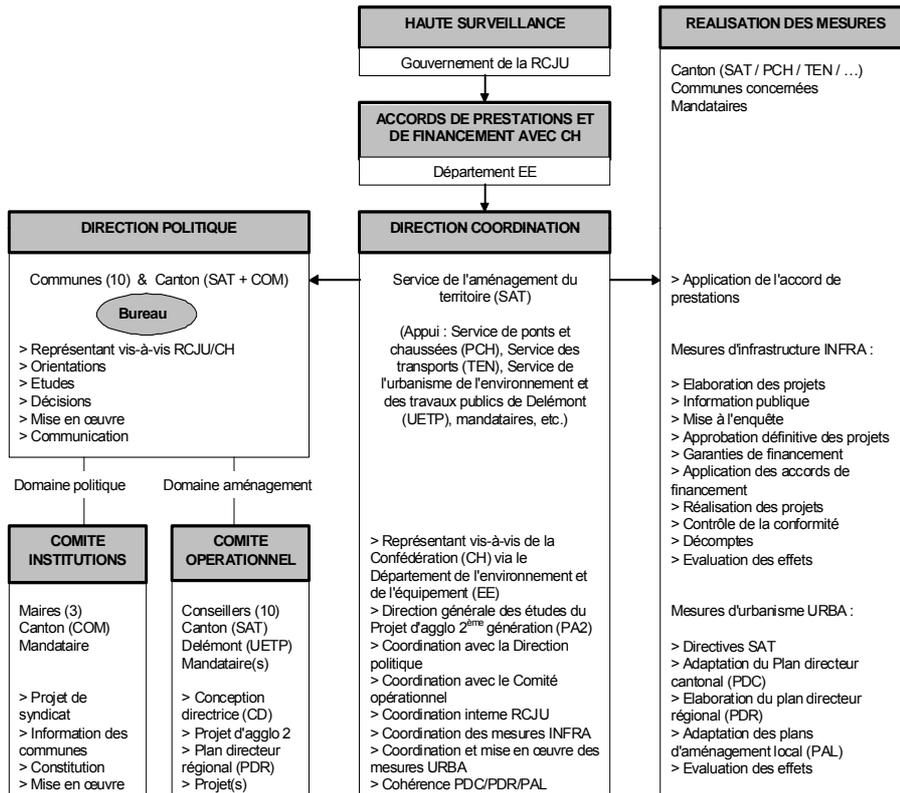
Develier

## **Etat des lieux**

M. Dominique Nusbaumer  
Chef du Service de l'aménagement du territoire

## **I. Organisation**

- Organigramme des tâches
  
- Organigramme des personnes



ORGANIGRAMME DES PERSONNES  
 Delémont/SAT/DON/27.01.2010

## II. Projet d'agglomération

- De 2002 à aujourd'hui ...

## Projet d'agglomération de 1<sup>ère</sup> génération



2002

2007/09



- 2008 : Rapport d'examen de la Confédération  
Investissement total estimé : 30 mios, de 2011 à 2018  
Taux de cofinancement de la Confédération : 40 %
- 2009 : Proposition ferme aux Chambres fédérales

# Projet d'agglomération de 1<sup>ère</sup> génération



2002

2007/09

2010/11



- 2010 : Message du Conseil fédéral aux Chambres fédérales sur le fonds d'infrastructures  
Convention de prestations entre Confédération et Canton
- 2011 : Conventions de financement, pour les Mesures A

# Projet d'agglomération de 1<sup>ère</sup> génération

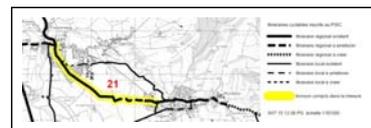


2002

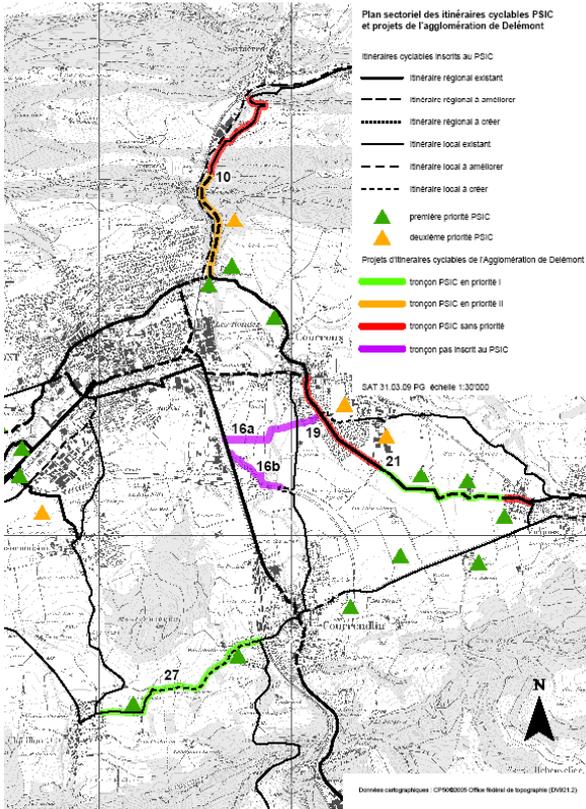
2007/09

2010/11

dès 2012

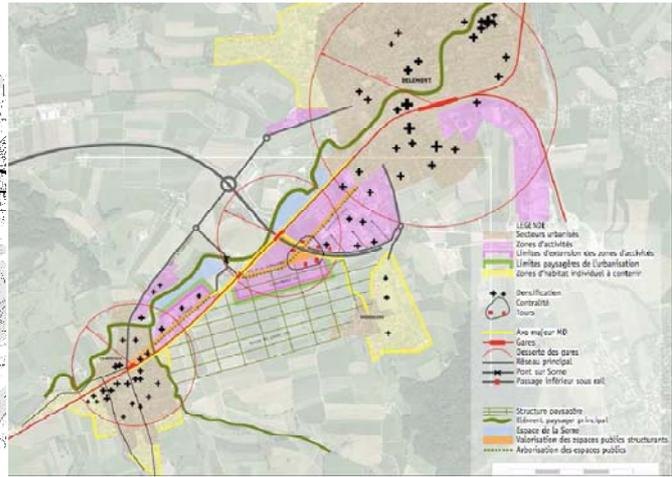


- 2010/12 : Etudes des avant-projets de Mesures A  
Adaptations du plan directeur cantonal
- 2012 : Début de réalisation des Mesures A

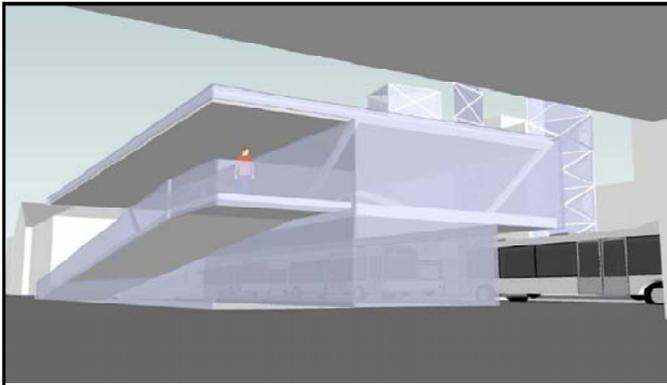


## ◀ Réseau cyclable d'agglomération

### Halte ferroviaire et zone d'activités à vocation intercommunale ▼



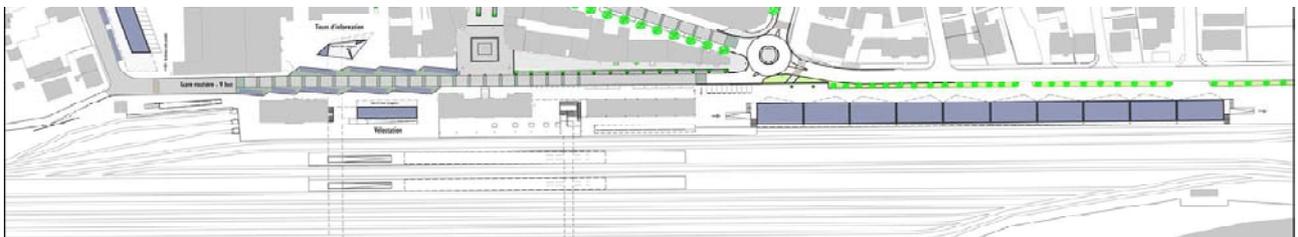
# Le Projet d'agglomération suscite de nouveaux projets



Vélo-station et immeuble commercial



Campus HE-ARC, HEP-BEJUNE et surfaces commerciales



## III. Projet d'agglomération

- Les prochaines étapes ...

## III. Projet d'agglomération

Investir pour l'avenir :

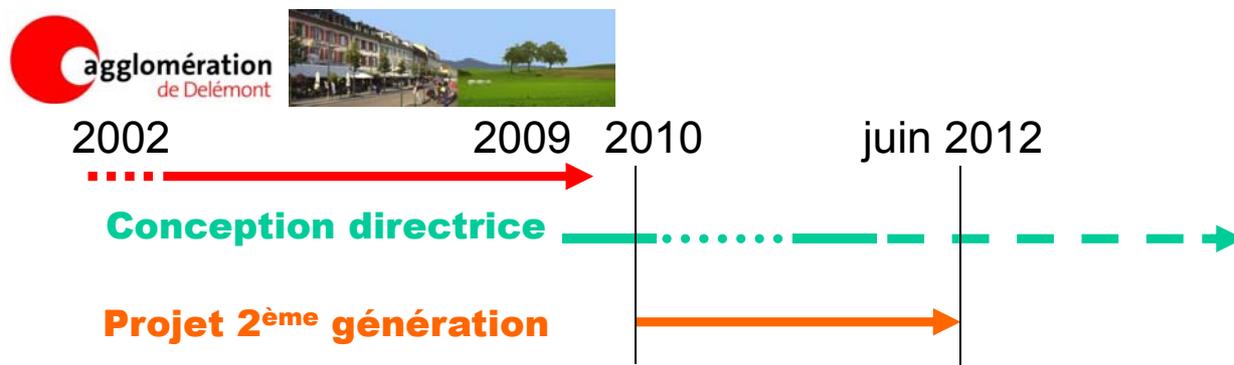
- clarifier nos objectifs,
- assurer le développement durable du territoire et
- sa transcription dans des projets collectifs, voire privés,
- assurer le financement des infrastructures indispensables pour améliorer notre cadre de vie.

### III. Projet d'agglomération

**Visez toujours la lune, même si vous la manquez vous atterrirez parmi les étoiles.**

Les Brown, écrivain américain

### Projet d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération



- 2009/10 : Etude d'une **Conception directrice** (développement souhaité de l'agglomération)
- 2010/12 : **Projet d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération**
- 2012 ... : Plan directeur régional d'aménagement du territoire

## Conception directrice

- **Détermine le développement souhaité de l'agglomération en fixant des objectifs.**

L'état de la situation est présenté par :

Mme Françoise Collarin, Présidente du  
Comité opérationnel

et

M. Roland Broquet, mandataire, Bureau RWB

## Projet d'agglomération 2

- **Consolide le Projet d'agglomération 1**
- **Justifie les mesures d'urbanisation et celles en faveur du trafic d'agglomération**
- **Intègre le cadre de vie dans une perspective de croissance.**

Le cahier des charges et sa philosophie sont présentés par :

M. Fred Wenger, mandataire, Bureau Urbaplan

## Agglomération de Delémont – Conception directrice d'aménagement



Présentation à l'assemblée plénière – 25 février 2010

Dossier 09J052 – Version 01

RWB Holding SA	Aménagement du territoire	Eau	Environnement	Génie civil	SIT
www.rwb.ch	Rue des Moulins 15	CH – 2800 Delémont	Tél. +41 (0)32 422 41 59	Fax. +41 (0)32 422 46 38	delemont@rwb.ch



## 1 ECONOMIE Constat

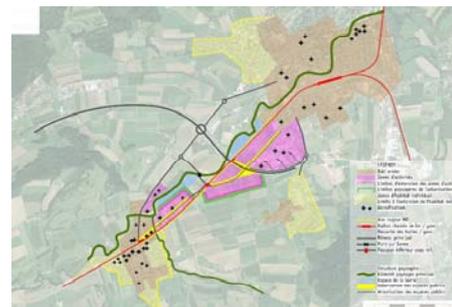
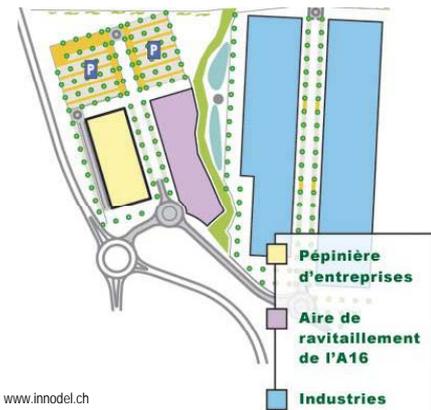
- Déficit quantitatif et qualitatif en termes de terrains libres
- Problème dans la promotion des potentiels de développement
- Faible rapport nombre d'emplois par m<sup>2</sup>
- Problèmes liées à la fiscalité
- Problèmes de compatibilité entre types d'entreprise
- Déficit en commerces de proximité dans certains villages
- Pression pour des centres commerciaux en périphérie



RCJU, Service de l'aménagement du territoire, Eclairage sur l'implantation des entreprises et les zones d'activités, 2008



- Valoriser les potentiels existants
- Satisfaire les besoins locaux
- Développer un concept de localisation des activités
- Coordonner et maîtriser les nouvelles demandes d'implantation de centres commerciaux
- Mettre en place une clé de répartition financière
- Développer un outil de promotion commun



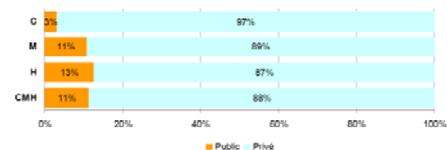
Ville de Delémont, Extension de la zone d'activités de la Commune



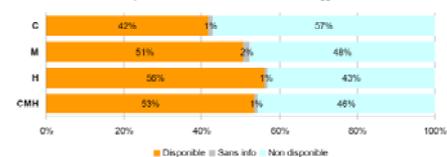
- Evolution démographique très importante
- Déficit quantitatif et qualitatif en termes de terrains libres
- Déficit en appartements à louer dans les villages
- Inadéquation dans certains cas entre l'offre et la demande en logement
- Déprise des centres de localité au profit de nouveaux quartiers périphériques
- Difficultés à valoriser la rénovation et la réhabilitation
- Risque d'apparition de friches résidentielles dans le futur
- Déficit au niveau de la promotion extérieure et de l'information interne



Propriété des terrains libres CMH dans l'Agglo-D



Disponibilité des terrains libres CMH dans l'Agglo-D



RCJU, Service de l'aménagement du territoire, Eclairage sur les zones à bâtir destinées à l'habitat, 2009



- Favoriser le renouvellement d'une population variée dans les villages
- Adapter l'offre en logements aux besoins futurs
- Revitaliser les centres de localités et valoriser les identités locales
- Soutenir la rénovation et la réhabilitation à l'échelle de l'agglomération (commission)
- Développer un outil de promotion commun
- Regrouper le traitement des permis de construire
- Mettre en place un suivi urbanistique commun



RCJU, Service de l'aménagement du territoire, Eclairage sur les zones à bâtir destinées à l'habitat, 2009



- Rôle central de Delémont
- Problème de disponibilité des halles polyvalentes (conflits d'horaires entre sociétés)
- Avenir du stade de la Blancherie
- Déficit en structures d'accueil pour enfants et écoliers
- Entraide locale pour la garde des enfants dans les petits villages
- Existence de trois syndicats scolaires
- Déficit en structures d'accueil pour personnes âgées



[www.stades.ch](http://www.stades.ch)



[www.courrendlin.ch](http://www.courrendlin.ch)



- Valoriser les infrastructures culturelles de Vicques et Courtételle ainsi que la Halle des expositions de Delémont
- Développer une halle multi-sports à Rossemaison
- Coordonner l'occupation des halles polyvalentes
- Définir une politique pour les infrastructures de football et pour les stands de tir
- Soutenir la réalisation du CREA et du centre de la jeunesse et de la culture
- Mettre en place une répartition financière pour les infrastructures d'intérêt régional
- Optimiser la gestion et l'organisation des syndicats scolaires
- Coordonner les projets d'infrastructures d'accueil pour personnes âgées



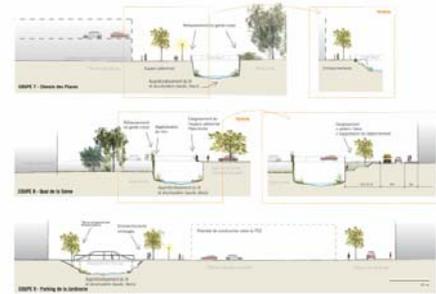
[www.pali-regio-delemont.ch](http://www.pali-regio-delemont.ch)



- Entité paysagère relativement homogène
- Existence d'éléments naturels et paysagers de qualité (cours d'eau, paysages agricoles)
- Paradoxe entre valorisation et protection des milieux naturels et paysagers
- Démarches principalement de type remaniement parcellaire
- Paysage à considérer également en milieu bâti
- Conflit entre dangers naturels et développement de l'urbanisation
- Existence de degrés de dangers naturels différents sein de l'agglomération
- Nécessité d'appréhender les dangers naturels à une échelle régionale



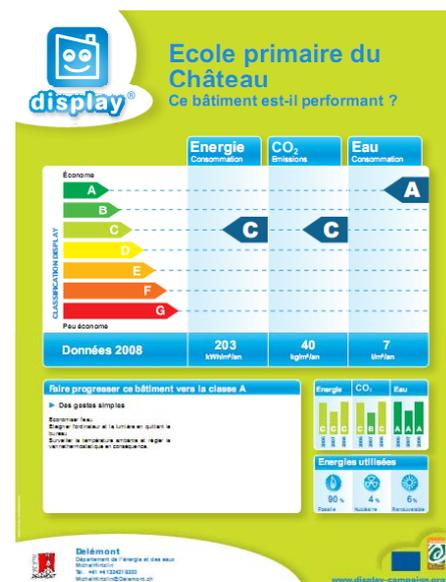
- Développer un projet de réseau écologique commun
- Développer une gestion commune des cours d'eau (commission, plan de gestion)
- Développer une conception d'évolution du paysage (CEP)
- Promouvoir les atouts naturels et paysagers en lien avec le tourisme et les loisirs
- Coordonner les dangers naturels avec le développement de l'urbanisation
- Poursuivre la dynamique du projet « Delémont marée basse »



Ville de Delémont, Plan directeur de la Sorne, 2009



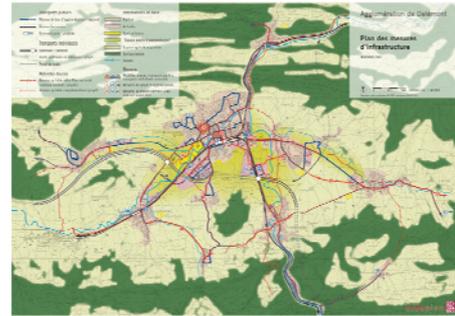
- Intérêt pour valoriser l'énergie-bois
- Réseau de gaz naturel
- Réflexe en faveur des économies d'énergie lors de rénovation de bâtiments publics
- Crainte de se lancer seul dans un processus *Cité de l'énergie*
- Problème de desserte en transports publics dû notamment à l'éclatement du tissu bâti
- Mesures d'infrastructures développées dans le programme d'agglomération (2007)



Ville de Delémont, Certificat de performance énergétique pour les bâtiments, 2010



- Evaluer le potentiel en énergie renouvelable du territoire de l'agglomération
- Obtenir le label Cité de l'énergie pour l'agglomération
- Définir des secteurs d'urbanisation avec un type d'énergie renouvelable
- Réaliser les mesures d'infrastructures planifiées
- Coordonner les mesures d'infrastructures avec les aménagements paysagers

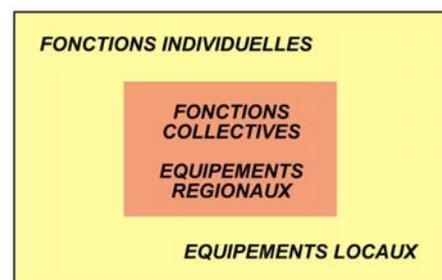


Agglomération de Delémont, Programme d'agglomération, 2007



## CONCLUSION

- Implication des communes dans le processus de l'agglomération
- Mise en place d'un groupe de travail dynamique
- Etablissement d'un état des lieux des problèmes et besoins
- Coordination sur les projets en cours et à venir
- Définition d'enjeux prioritaires pour l'agglomération



Espace central

Espace périphérique



Espace central

Fonctions collectives et équipements régionaux

Espace périphérique

Fonctions individuelles et équipements locaux



# Agglomération de Delémont

Assemblée du 25 février 2010



Fred Wenger  
urbaplan

## Le projet d'agglomération 2

Le défi à relever pour l'Agglomération de Delémont:  
chercher la visibilité d'une agglomération résolument  
contemporaine et intégrée dans le réseau des villes suisses

Prévoir les développements futurs  
Maîtriser les espaces à forts enjeux  
Gérer encore mobilité et urbanisation  
Aménager le cadre de vie autour des richesses naturelles  
Développer les services à la population



# Le projet d'agglomération 2

## Objectifs de la CH: assurer l'efficacité des mesures

Projet 1ere génération:

27 projets

→ pour un cofinancement dès 2011

Projets 2ème génération

Projets révisés et nouveaux projets

→ pour un cofinancement dès 2015

Extrait des directives pour l'élaboration des projet d'agglomération

«La révision des projets d'agglomération ne peut se contenter de quelques éléments nouveaux. Elle visera à reprendre les réflexions et vérifier si les orientations répondent toujours aux besoins»

2

Agglomération de Delémont -  
Assemblée du 25.02.2010  
F.Wenger urbaplan



# Le projet d'agglomération 2

## 2005-2010 une période de changement

Une agglomération en évolution rapide

le sursaut démographique

la mobilité réinventée

le développement de la Communance

la création de logement

le slow up comme 1ère manifestation d'importance nationale

Un changement de rôle de l'agglomération de Delémont dans l'espace cantonal

Une intégration de l'agglomération de Delémont dans le réseau urbain de l'arc jurassien et dans le réseau des villes suisses

Agglomération de Delémont -  
Assemblée du 25.02.2010  
F.Wenger urbaplan



## Le projet d'agglomération 2

Proposition pour une approche dynamique

# Delémont agglomération 35'000 habitants en 2035

Ce n'est pas un objectif que l'on veut décréter, mais une perspective que l'on veut interroger!

Agglomération de Delémont -  
Assemblée du 25.02.2010  
F.Wenger urbaplan



## Le projet d'agglomération 2

Proposition pour une approche dynamique

Aborder les enjeux qui concernent toutes les communes



Agglomération de Delémont -  
Assemblée du 25.02.2010  
F.Wenger urbaplan



# Le projet d'agglomération 2

Proposition pour une approche dynamique

Enjeu

Comment structurer cet espace du « Rectangle d'Or » pour réaliser un développement par étape mais dans une perspective cohérente?

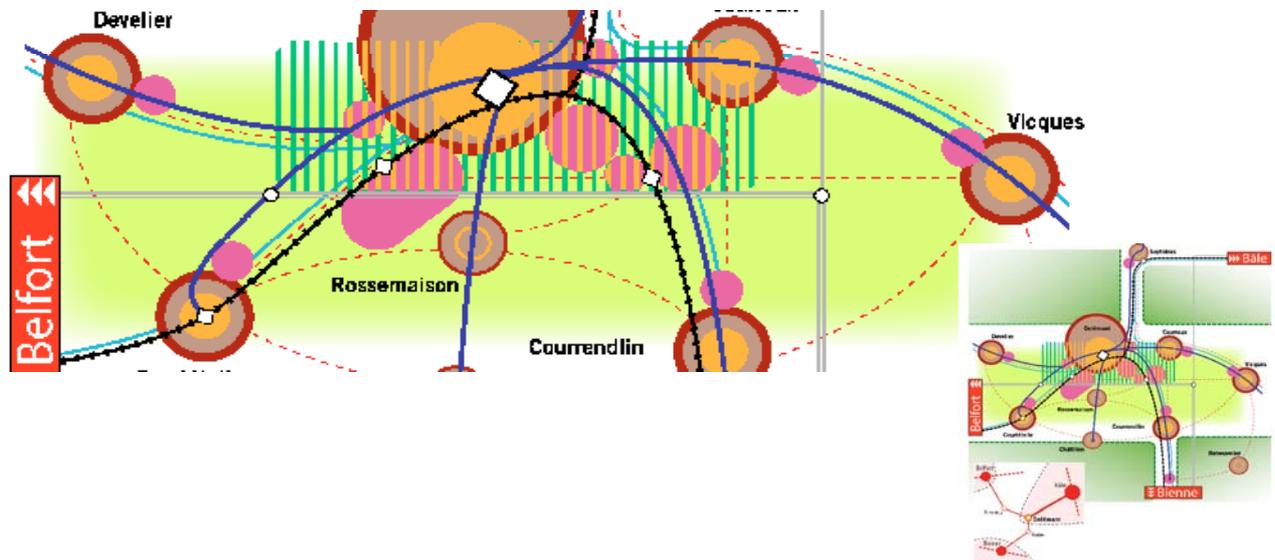


Agglomération de Delémont -  
Assemblée du 25.02.2010  
F.Wenger urbaplan



# Le projet d'agglomération 2

Proposition pour une approche dynamique



Agglomération de Delémont -  
Assemblée du 25.02.2010  
F.Wenger urbaplan



# Le projet d'agglomération 2

## Proposition pour une approche dynamique

### Enjeu

Quels services et quel niveau de service proposer aux habitants de ce nouvel ensemble qu'est l'aglo?

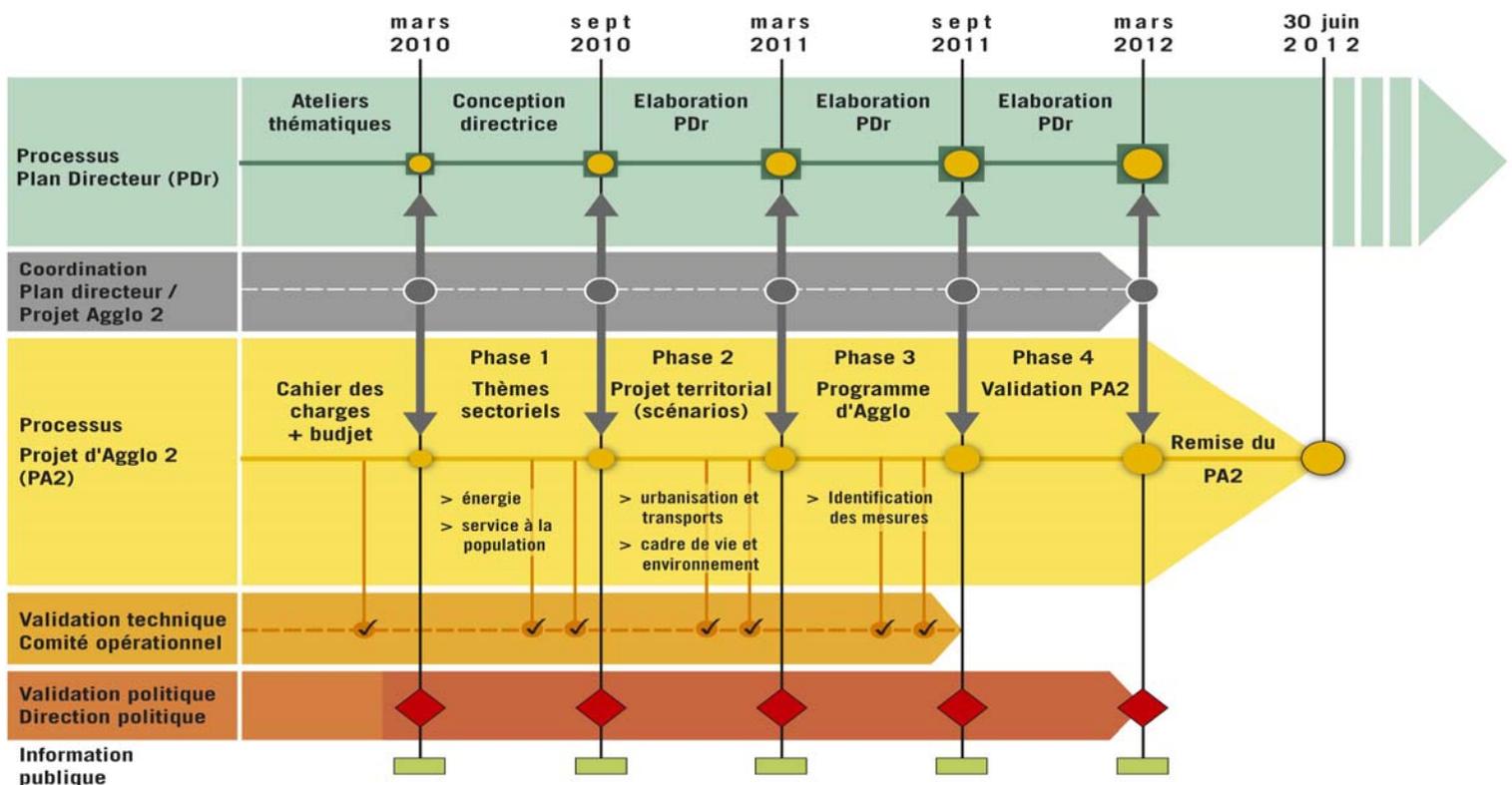


Agglomération de Delémont -  
Assemblée du 25.02.2010  
F.Wenger urbaplan



# Le projet d'agglomération 2

## Synchronisation Plan directeur régional et Projet d'agglomération 2



# Le projet d'agglomération 2

Le défi à relever:  
chercher la visibilité d'une agglomération résolument  
contemporaine et intégrée dans le réseau des villes suisses



Agglomération de Delémont -  
Assemblée du 25.02.2010  
F.Wenger urbaplan



**Agglomération de Delémont  
Assembléeconstitutive du syndicat d'agglomération  
et séance plénière du 25 février 2010**

commune	prénom nom	signature	
Chatillon	Georges Humard		1
	Gérald Marchand		2
	Roland Paupe		3
	Dominique Queloz		4
	Tony Zimmermann		5
Courrendlin	Gerard Metille		6
	Natacha Broquet		7
	Joel Burkhalter		8
	Bernard Chételat		9
	Jean-Claude Cuttat		10
	Françoise Marchand		11
	Joris Minder		12
Courroux	Michel Voyame		13
	Vincent Scherrer		14
	Yann Barth		15
	Jean-Louis Brahler Patrick Kohler Gabrielle Berdal		16
Courtételle	Yvonne Broglin		17
	Philippe Membrez		18
	Jean-Louis Chételat		19
	Jacqueline Rossé		20
	Bertrand Wüthrich		21

Delémont	Pierre Kohler		22
	Damien Chappuis		23
	Françoise Collarin		24
	Pierre Brühart		25
Develier	(André Parat) & Cuttat Paupé		26
	Antonio Dominguez		27
	Patrick Borrnat		28
	Franz Caviezel		29
	Robert Hanser		30
Rebeuvelier	Jean-Pierre Mischler		31
	Dominique Schärer		32
	Ruedi Tschopp		33
Rossemaison	Vincent Egenschwiler		34
	Agnes Biell		35
	Richard Holzer		36
	Marcel Villiger		37
Soyhières	Rene Wüthrich		38
	Matteo Creti		39
	Marjorie Connole		40
	Martine Cuttat		41
	Claude Girardin		42
Soyhières	Walter Rüfer		43
	Vincent Steulet		44
	Nathalie Suarez-De Sousa		45
Soyhières	Pierre Morel		46
	Ulrich Gerber		47
	Nicole Hanser		48
Soyhières	Jacques Schaller		49
	Eliane Zuber		50



Dpt de l'Economie, de la Coopération et des Communes

12, rue de la Préfecture  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 52 00  
f +41 32 420 52 01  
secc.decc@jura.ch

Aux Conseils communaux des communes de l'agglomération de Delémont  
(Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont,  
Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières et Vicques)

Delémont, le 10 février 2010

### **Invitation à l'assemblée constitutive du syndicat d'agglomération**

Madame et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Conformément à l'article 135b de la Loi sur les communes, nous avons le plaisir de vous inviter

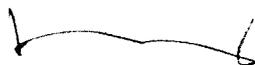
**à l'Assemblée constitutive du syndicat d'agglomération  
le jeudi 25 février 2010  
à 18h00 à Develier  
(locaux de l'administration communale, près de l'église).**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Accueil, par M. le Ministre Michel Probst, Chef du Département de l'Economie, de la Coopération et des Communes
- 2) Désignation du président de l'assemblée constitutive
- 3) Adoption du règlement de fonctionnement de l'assemblée constitutive
- 4) Présentation des objectifs de la Direction politique, par M. Pierre Kohler, Président
- 5) Divers

En cas de vote lors de l'assemblée, chaque commune disposera d'une voix, ce qui nécessite une prise de position de chaque conseil communal et la désignation d'un rapporteur.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.



**Michel Probst**  
Ministre de l'Economie, de la Coopération et des Communes

Annexe : projet de règlement de fonctionnement de l'assemblée constitutive.

Copie pour invitation :

- Monsieur Marcel Ryser, chef du Service des communes
- Presse

**Assemblée du 25 février 2010**

**Constitution du syndicat d'agglomération**

**Règlement de fonctionnement de l'assemblée constitutive du syndicat**

*(version adoptée par la Direction politique le 17 décembre 2009, soumise à l'approbation de l'assemblée constitutive du 25 février 2010)*

L'assemblée constitutive du syndicat d'agglomération est composée des 10 conseils des communes de Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières et Vicques.

Réunie le 25 février 2010 à Develier, conformément à l'art. 135 b, al.2 de la Loi sur les communes (RSJU 190.11), l'assemblée désigne M. P. Kohler, Président de la Direction politique, Président de l'assemblée constitutive du syndicat.

L'assemblée confie à la Direction politique de l'agglomération le mandat d'élaborer le projet de règlement d'organisation du syndicat, conformément à l'art. 135 c de la Loi sur les communes.

La Direction politique est composée des maires des communes de Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières et Vicques.

Le président est M. P. Kohler, maire de Delémont.

Les vice-présidents sont MM. G. Métille, maire de Courrendlin, et P. Morel, maire de Soyhières.

La Direction politique peut créer des groupes de travail.

Les frais de fonctionnement et leur financement sont intégrés au budget ordinaire de l'agglomération.

Les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents.

Une fois par année au mois, la Direction politique rend compte de ses travaux à l'assemblée composée des 10 conseils des communes de Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières et Vicques.

Par son président  
M. P. Kohler  
Hôtel de ville  
2800 Delémont

Delémont, le 10 février 2010

**Aux Conseils des communes de l'agglomération de  
Delémont (Châtillon, Courrendlin, Courroux,  
Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier,  
Rossemaison, Soyhières et Vicques)**

### **Invitation à l'assemblée plénière de l'agglomération**

Madame et Messieurs les Maires,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 5 de la Convention, nous vous invitons à l'assemblée plénière de  
l'agglomération de Delémont qui aura lieu le

**jeudi 25 février 2010  
à Develier**

**(locaux de l'administration communale, près de l'église)  
immédiatement à la suite de l'assemblée constitutive du syndicat d'agglomération  
et dont l'invitation vous est remise par courrier séparé.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Ouverture de l'assemblée, par M. P. Kohler, Maire de Delémont, président de la Direction politique
- 2) Procès-verbal de l'assemblée du 28 février 2009
- 3) Etat des lieux du projet d'agglomération, par M. D. Nusbaumer, chef du Service de l'aménagement du territoire et chef de projet
- 4) Présentation des enjeux de la conception directrice, par Mme F. Collarin, présidente du comité opérationnel, et M. R. Broquet (RWB Jura SA)
- 5) Présentation des objectifs et des démarches à entreprendre au titre du programme d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération, par M. F. Wenger (Urbaplan SA)
- 6) Comptes 2009, présentation par M. H. Erard, décision
- 7) Budget 2010, présentation par M. H. Erard, décision
- 8) Divers

Le procès-verbal de l'assemblée du 28 février 2009 vous a été remis par courriel du 11 mars 2009.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour la Direction politique  
Le président :**



**P. Kohler**

Annexes: comptes 2009 et budget 2010

Copie pour invitation : M. le Ministre L. Schaffter (Chef du Département de l'environnement et de l'équipement), MM. D. Nusbaumer, J.-Ph. Chollet (chef du Service cantonal des Ponts et chaussées), D. Asséo (Délégué cantonal aux transports), M. Ryser (chef du Service des communes), H. Jaquier (chef du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville de Delémont), presse.



## Rapport de vérification des comptes de l'exercice 2009 de l'Agglomération de Delémont

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur,

En vertu du mandat qui nous a été confié par la direction politique de l'Agglomération de Delémont, nous avons procédé au contrôle des comptes de l'Agglomération.

Nous avons vérifié, par sondage, les pièces justificatives des écritures comptables. Nous nous sommes assurés de la concordance des comptes avec le bilan et le compte d'exploitation.

Le compte d'exploitation présente un excédent de produits de Fr. 7'851.24 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

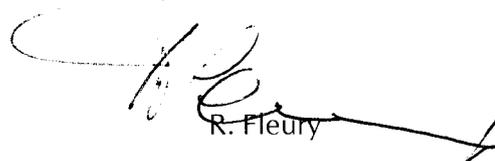
Le total du bilan s'élève à Fr. 94'731.44 à l'actif et au passif au 31 décembre 2009.

Nous remercions le caissier de nous avoir présenté toutes les pièces demandées.

Par conséquent, nous vous proposons d'accepter le compte d'exploitation 2009 et le bilan au 31 décembre 2009 tels qu'ils vous sont soumis et d'en donner décharge aux organes responsables.

Delémont, le 15 janvier 2010

Commune de Develier,  
par son caissier :

  
R. Fleury